

Québec, le 13 février 2026

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
710, place D'Youville, 6e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y4

Par courriel : consultation.energie@economie.gouv.qc.ca

Objet : Consultation publique sur le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE)

Madame, Monsieur,

L'Association minière du Québec (AMQ) agit à titre de porte-parole proactif des entreprises minières en production, en exploration et en transformation, des entrepreneurs miniers, des entreprises minières en développement, de même que des fournisseurs, des institutions, des organismes sans but lucratif et divers partenaires du secteur minier. L'AMQ a pour mission de promouvoir, soutenir et développer de façon proactive une industrie minière québécoise engagée, responsable et innovante.

Nous tenons à vous partager nos principaux constats et les défis que nous entrevoyons dans le cadre de la Consultation publique sur le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE). Dans son mémoire présenté en septembre 2024 sur le projet de loi 69 – *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, l'AMQ a fait valoir que le secteur minier est un consommateur important d'énergie tant pour ses procédés que pour sa flotte d'équipements mobiles.

L'AMQ soulignait également dans ce mémoire que l'industrie minière est un acteur clé dans la transition énergétique et que ses activités s'inscrivent en droite ligne avec la *Stratégie québécoise pour la valorisation de minéraux critiques et stratégiques* lancée par le gouvernement du Québec. Ainsi, pour que le Québec puisse prendre le virage de la transition énergétique, électrifier son économie et réduire les GES, il lui faudra pouvoir compter sur une industrie minière forte tout en considérant ses particularités régionales et énergétiques.

Le PGIRE permettra d'avoir une vision du développement énergétique sur un horizon de 25 ans et donnera la prévisibilité nécessaire à la planification de l'offre et de la demande en énergie. Les investisseurs, particulièrement dans le secteur minier, où la planification des projets se fait sur le long terme, ont besoin de cette prévisibilité. Pour notre industrie, la diversification des sources d'énergie, la disponibilité énergétique, l'autoproduction d'énergie renouvelable, le Plan de développement du réseau de transport et la tarification sont des enjeux importants pour la vitalité de l'industrie que nous comptons aborder ici.

La disponibilité énergétique

Les dépenses liées à l'énergie constituent un facteur déterminant pour l'industrie minière, puisqu'elles représentent en moyenne 30 % de ses coûts d'exploitation. Pour favoriser le développement et la pérennité des différentes filières minières partout sur le territoire du Québec, assurer leur croissance et pour pouvoir bénéficier de la prévisibilité nécessaire aux investissements, l'industrie doit pouvoir compter sur un approvisionnement stable. Considérant la disponibilité limitée de l'énergie hydroélectrique au Québec,

l'AMQ est consciente qu'il sera nécessaire d'établir des priorités claires dans l'attribution des futurs projets, tous secteurs confondus. Toutefois, il est impératif de remédier à cette situation, car elle a le potentiel de nuire au développement de l'industrie minière, qui dépend d'un approvisionnement énergétique fiable pour assurer sa croissance. Le contexte de l'industrie est particulier en cela que les installations minières sont aussi souvent en régions éloignées où l'énergie se fait plus rare. Il deviendra donc primordial dans la trajectoire qui sera retenue dans le cadre de la finalisation du PGIRE de tenir compte de cette réalité de la disponibilité énergétique en régions éloignées et nordiques.

Autoproduction d'énergie

La Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives est venue élargir la possibilité de produire et de distribuer de l'électricité. Cet élargissement avait été salué par l'AMQ dans le contexte où l'accès au réseau de distribution ou à des sources d'énergies renouvelables est difficile. Les installations minières n'ont souvent d'autres choix que de se tourner vers l'autoproduction d'électricité pour répondre à leurs besoins. L'AMQ croit que dans le cas particulier de l'industrie minière, plus de souplesse devrait être possible pour permettre aux entreprises de pouvoir compter sur l'approvisionnement provenant d'un producteur privé qui n'est pas nécessairement situé sur un terrain adjacent. Une ouverture devrait aussi être faite pour permettre à un producteur privé de fournir de l'électricité à plus d'un consommateur. Cela favoriserait des synergies par la mise en commun des équipements de production et de distribution et permettrait de réduire les coûts. L'AMQ constate que cette question n'est pas abordée dans le cadre du rapport préliminaire et cela constitue à notre avis une lacune du fait que la production privée d'électricité est pourtant prévue à la loi précitée. Cet aspect devrait être traité dans le PGIRE.

Plan de développement du réseau de transport

Dans son mémoire sur le projet de loi 69, l'AMQ soulignait l'importance que les scénarios prévus pour le déploiement du réseau de distribution de l'électricité dans les régions éloignées soient connus. En effet, plusieurs projets miniers sont hors des réseaux hydroélectriques et les réseaux de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord sont déjà près de la limite de leurs capacités. L'AMQ ignore si les scénarios ont déjà été présenté ou sont en voie d'élaboration par Hydro-Québec. Nous avons toutefois pris connaissance du projet de renforcement du réseau de transport principal d'Hydro-Québec et des trois principaux corridors visés. Considérant qu'Hydro-Québec doit, dans le cadre de son Plan d'action 2035, construire 5 000 km de ligne, le détail du plan de transport doit faire partie intégrante du PGIRE. Il facilitera la planification des projets miniers à la lumière des projets de développement du réseau de transport et de distribution dans toutes les régions du Québec. Ce plan est d'autant plus important pour les sociétés minières qui souhaitent poursuivre leur décarbonation et par conséquent avoir accès à des sources d'énergies renouvelables. Comme le mentionne le rapport préliminaire, l'expansion importante du réseau peut être synonyme de complexité technique, de coûts élevés et de défis d'acceptabilité sociale. Le PGIRE devra s'attaquer de front à ces enjeux en précisant quelles stratégies le gouvernement entend déployer pour ce faire.

La tarification

L'AMQ constate que le PGIRE n'aborde pas directement la question de la tarification de l'énergie, de l'électricité et du gaz naturel. Toutefois, il s'agit d'un enjeu majeur en matière d'énergie pour l'économie québécoise et pour ses industries, qui ont besoin de tarifs stables et compétitifs afin de soutenir leur développement et accélérer leur transition vers la décarbonation. Le PGIRE doit aborder la question de la tarification industrielle et présenter les orientations ainsi que les stratégies que le gouvernement entend mettre de l'avant en cette matière.

Conclusion

En conclusion, l'AMQ salue le rapport préliminaire qui conduira au PGIRE. Il brosse un bon portrait de l'état de la situation énergétique du Québec et offre des scénarios de modélisation qui vont aider à définir les cibles à atteindre d'ici 2050. Toutefois, nous sommes d'avis que les enjeux que nous avons soulevés précédemment concernant la diversification des sources d'énergie, la disponibilité énergétique, l'autoproduction d'énergie renouvelable, le Plan de développement du réseau de transport et la tarification

devront être abordés en profondeur dans le PGIRE. Au-delà de la fixation des cibles à atteindre en matière d'énergie, il est prévu que le PGIRE fixera notamment des orientations, des objectifs et des cibles quant aux approvisionnements énergétiques, au développement des infrastructures énergétiques et à l'innovation. L'AMQ souhaite jouer un rôle actif et constructif dans l'élaboration et la mise en œuvre du PGIRE et offre sa collaboration au gouvernement et les parties prenantes dans sa réalisation et sa mise en œuvre.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Bérubé', with a long horizontal flourish extending to the right.

Francis Bérubé
Directeur, affaires publiques et environnement